|  |
| --- |
| **MARCHE PUBLIC DE SERVICES**  **MARCHE PUBLIC n°2025052**  **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**  **(CCTP)**  **Le pouvoir adjudicateur :**  CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L’IMAGE ANIMEE (CNC)  291 boulevard Raspail  75675 PARIS Cedex 14  **Objet du marché :**    Travaux en milieu occupé, de remplacement de l’ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment C-Inventaire sur le site du CNC à Bois-d’Arcy (78).  Annexes :   * Annexe 1 - Plan avec repères – LOT 1 – Travaux de désamiantages * Annexe 2 - Plan avec repères – LOT 2 – Projet de remplacement des fenêtres * Annexe 3 - Diagnostic amiante * Annexe 4 - Diagnostic plomb * Annexe 5 - Diagnostic rayonnement électromagnétique |

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1 CARACTERISTIQUES GENERALES 4](#_Toc204874972)

[1.1 Objet du Marché public 4](#_Toc204874973)

[1.2 Contexte et objectifs 4](#_Toc204874974)

[1.3 Allotissement 4](#_Toc204874975)

[1.4 Contexte et description du site 5](#_Toc204874976)

[1.5 Référentiel et normes 5](#_Toc204874977)

[1.6 Phasage 6](#_Toc204874978)

[1.7 Gestion du chantier en milieux occupé 6](#_Toc204874979)

[ARTICLE 2 BUREAU DE CONTRÔLE 7](#_Toc204874980)

[ARTICLE 3 AMIANTE 7](#_Toc204874981)

[ARTICLE 4 PLOMB 7](#_Toc204874982)

[ARTICLE 5 RAYONNEMENT MAGNETIQUE 7](#_Toc204874983)

[ARTICLE 6 ACOUSTIQUE 7](#_Toc204874984)

[ARTICLE 7 ZONE CONCERNEE PAR LES PRESTATIONS 7](#_Toc204874985)

[ARTICLE 8 PRESTATIONS ATTENDUES 7](#_Toc204874986)

[8.1 Présentation générale 7](#_Toc204874987)

[8.2 Etude de phasage 8](#_Toc204874988)

[8.3 Plans d’exécution – LOT 2 8](#_Toc204874989)

[8.4 Constat d’huissier – LOT 2 8](#_Toc204874990)

[8.4.1 Tranche ferme 8](#_Toc204874991)

[8.4.2 Tranche optionnelle 1 8](#_Toc204874992)

[ARTICLE 9 TRAVAUX A REALISER 8](#_Toc204874993)

[9.1 Installation de chantier – LOT 2 8](#_Toc204874994)

[9.2 Approvisionnement en eau et en électricité du chantier – LOT 2 9](#_Toc204874995)

[9.3 Locaux de chantier – zone de vie – LOT 2 9](#_Toc204874996)

[9.4 Stockage 9](#_Toc204874997)

[9.5 Echafaudage – LOT 2 9](#_Toc204874998)

[9.6 Protection des ouvrages internes contre la poussière 10](#_Toc204874999)

[ARTICLE 10 TRAVAUX DE DESAMIANTAGE 10](#_Toc204875000)

[10.1 Installation de chantier spécifique aux travaux de désamiantage 10](#_Toc204875001)

[10.2 Conditions d’exécution, sujétions 10](#_Toc204875002)

[10.3 Conditions engins mécaniques 11](#_Toc204875003)

[10.4 Zones de confinement 11](#_Toc204875004)

[10.5 Démontage des ouvrants et bâtis de menuiseries amiantées 11](#_Toc204875005)

[*10.5.1* Plan de retrait 11](#_Toc204875006)

[*10.5.2* Protection du chantier 12](#_Toc204875007)

[*10.5.3* Contrôle de la concentration en fibre d’amiante 13](#_Toc204875008)

[*10.5.4* Elimination des déchets 13](#_Toc204875009)

[*10.5.5* Documents d’exécution spécifique au désamiantage 13](#_Toc204875010)

[*10.5.6* Réception des ouvrages 14](#_Toc204875011)

[ARTICLE 11 TRAVAUX DE DEPOSE 14](#_Toc204875012)

[11.1 Démontage des ouvrants de menuiseries avec mastic vitrier amianté (lot 1) 14](#_Toc204875013)

[11.2 Démontage des autres ouvrants avec châssis de menuiseries (lot 2) 15](#_Toc204875014)

[ARTICLE 12 MENUISERIES EXTERIEURES 16](#_Toc204875015)

[12.1 Caractéristiques communes aux nouvelles menuiseries attendues 16](#_Toc204875016)

[12.2 Caractéristiques particulières des menuiseries 16](#_Toc204875017)

[12.2.1 Repère 1 16](#_Toc204875018)

[12.2.2 Repère 2 17](#_Toc204875019)

[12.2.3 Repère 3 17](#_Toc204875020)

[12.2.4 Repère 4 17](#_Toc204875021)

[12.2.5 Repère 5 17](#_Toc204875022)

[12.2.6 Repère 6 18](#_Toc204875023)

[12.2.7 Repère 7 - Portes RDC – entrée principale du bâtiment C 18](#_Toc204875024)

[12.2.8 Repère 8 - Portes RDC – entrée Inventaire 18](#_Toc204875025)

[12.2.9 Repère 9 19](#_Toc204875026)

[12.2.10 Repère 10 19](#_Toc204875027)

[12.2.11 Repère 11 - Portes Sous-sol – entrée principale 19](#_Toc204875028)

[12.2.12 Repère 12 19](#_Toc204875029)

[12.3 Liste récapitulative des menuiseries 20](#_Toc204875030)

[12.4 Châssis de désenfumage 21](#_Toc204875031)

[ARTICLE 13 OCCULTATIONS 21](#_Toc204875032)

[ARTICLE 14 FINITIONS – LOT 2 22](#_Toc204875033)

[ARTICLE 15 MATERIAUX – LOT 2 22](#_Toc204875034)

[15.1 Qualité des matériaux 22](#_Toc204875035)

[15.2 Agrément des matériaux 22](#_Toc204875036)

[ARTICLE 16 RESPONSABILITÉ EN COURS DE TRAVAUX 22](#_Toc204875037)

[ARTICLE 17 DOSSIER DOE et DIUO - LOT 2 24](#_Toc204875038)

[ARTICLE 18 RÉCEPTION DES TRAVAUX 24](#_Toc204875039)

[18.1 Essais et contrôles – LOT 2 24](#_Toc204875040)

[18.2 Réception 24](#_Toc204875041)

# CARACTERISTIQUES GENERALES

## Objet du Marché public

Le présent marché porte sur la réalisation de travaux de désamiantage et de remplacement en milieu occupé de l’ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment C-Inventaire sur le site du CNC à Bois-d’Arcy (78) et la fourniture des matériaux associés.

## Contexte et objectifs

Les économies d’énergie sont l’un des axes prioritaires de la transition énergétique et c’est dans ce cadre que le centre national du cinéma et de l’image animée souhaite améliorer les performances thermiques du bâtiment C sur son site de Bois d’Arcy.

A cet effet, le CNC souhaites remplacer les menuiseries de l’ensemble du bâtiment C-Inventaire sur le site du CNC à Bois-d’Arcy (78). Dans ce cadre, il a été identifié que certaines menuiseries comportaient des éléments amiantés au niveau des joints.

Il est ainsi recherché un opérateur spécialisé pour désinstaller les menuiseries amiantées dans le cadre du (LOT 1) et un autre opérateur pour désinstaller les menuiseries non amiantées et remplacer l’ensemble des menuiseries (LOT 2).

## Allotissement

Le présent marché s’inscrit dans le cadre d’un besoin alloti comme suit :

* **Lot 1** **:** **Travaux de démontage et désamiantage** **de menuiseries extérieures dites amiantés**

Les principaux éléments attendus du lot 1 sont :

* + Préparation du chantier désamiantage *(hors base vie et échafaudages car ils sont prévus dans le lot 2)*
  + Travaux de démontage et de désamiantage (hors cadres) de :
    - 24 ouvrants de menuiseries
    - 2 trappes avec mastic vitrier amianté.
* **Lot 2** **:** **Travaux de démontage et remplacement des menuiseries extérieures existantes.**

Les principaux éléments attendus du lot 2 sont :

* + Installation de base vie
  + Installations d’échafaudages pour les lots 1 et 2
  + Travaux de démontage de 114 ouvrants
  + Travaux de démontage de 140 cadres dont :
    - 24 cadres associés aux ouvrants du lot 1
    - 2 cadres associées aux trappes du lot 1
  + Travaux de démontage de 6 portes et cadres
  + Installation de 138 fenêtres avec cadres
  + Installation de 21 stores de protection solaire opaques
  + Installation de 100 stores de protection solaire semi opaques
  + Installation de 2 trappes avec cadres
  + Installation de 6 portes et cadres

## Contexte et description du site

Le site du CNC à Bois d’Arcy est assujetti au code du travail, au code de l’environnement, notamment dans ses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, et à l’arrêté préfectoral 89-453 du 8 août 1989 modifié par les arrêtés préfectoraux des 4 juin 1993 et 4 juin 1997 ; à l’arrêté préfectoral n° 00-516 DUEL du 29 novembre 2000 et à l’arrêté préfectoral du 26 mai 2003 pour le stockage des films sur support nitrate de cellulose : rubrique 1450-2-a.

Le site du CNC à Bois d’Arcy abrite les activités de stockage, conservation et restauration des films cinématographiques.

## Référentiel et normes

Le Marché se réfère notamment aux référentiels, normes et documents suivants :

**Liste des D.T.U. applicables**

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables, dont notamment les suivants :

* DTU 32.1 Construction métallique - charpente en acier : NF P 22-201-1 et 2
* DTU 32.2 : Construction métallique - charpente LA : NF P 22-202-1 et 2
* DTU 34.1 (P25-201) de mai 1993 : Ouvrages de fermeture pour baies libres
* DTU 34.2 (P25-202) de septembre 2004 : Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent
* DTU. 36.1 et 37.1 - Choix des fenêtres et des portes extérieures en fonction de leur exposition.
* DTU 36.1 (P23-201) de novembre 2000, décembre 2001 et août 2002 : Menuiserie en bois

DTU 36.5 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures.

* DTU. 37.1 - Menuiseries métalliques.
* DTU. 39 - Travaux de miroiterie, vitrerie.
* DTU 59.1 : Travaux de peinture de bâtiment : NF P 74-201-1 et 2

**Liste des règles de calcul**

* Règles NV 65 (de mars 2000) : Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes
* Règles N 84 modifiée 95 (de septembre 1996) : Action de la neige sur les constructions
* Règles CM : Règles de calcul des constructions en acier : NF P 22-701
* Règles FA : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier : NF P 92-702 0.1.3

**Normes**

* NF P 20-302 et 20-501 - Caractéristiques des fenêtres - Méthodes d'essais des fenêtres.
* NF P 01-005 : Dimensions des portes à vantaux battants
* NF P 20-301 : Portes de chaufferie et locaux assimilés
* NF P 20-401 : Dimensions des châssis et croisées à la française
* NF P 23-305 : Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes (révisées

1996)

* NF P 78-303 : Verre armé - verre trempé - verre feuilleté
* NF P 85-301 : Profilés caoutchouc et toutes les normes énumérées à l'annexe D-2 du DTU 39
* EN 1906 : Norme européenne pour les poignées de portes

**Autres textes à respecter**

Les menuiseries extérieures devront satisfaire aux labels de qualités et/ou aux cahiers des charges suivants :

* Label EWAA : éléments en aluminium anodisé
* Label Qualicoat : éléments en aluminium prélaqué
* Label ECCA : revêtements de parements extérieurs en tôles prélaquées
* Label SNJF : produits de calfeutrement et compléments d'étanchéité pour éléments de construction

Les menuiseries extérieures avec leur vitrage devront satisfaire aux labels de qualité et / ou aux cahiers des prescriptions techniques suivantes :

Certification CEKAL pour les vitrages isolants.

**Autres textes**

Règles professionnelles acceptées par l'AFAC (Association Française des Assurances et des Cautions)

Fourniture et pose de menuiseries en alliage léger - cahier du CSTB n°120 - Extrait n°12

Règles professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints.

Règles UNPVF

Spécifications Tecmaver

Prescription techniques - Classement EdRK des éléments de remplissage des panneaux de façade menuisés.

Réglementation acoustique : arrêté du 30/05/96 et du 30/06/99

Réglementation handicap : loi du 11/02/05, décrets et arrêtés s'y rapportant

Réglementation handicap : arrêtés des 17/05/06, 01/08/06 et 30/11/07

Réglementation thermique 2005 : arrêté du 20/05/06.

Réglementation thermique 2012 : arrêté du 26/10/10.

Réglementation thermique bâtiments existants : arrêté du 03/05/07

De manière générale, le Titulaire se conforme à toute norme, directive, procédure, réglementation, consigne et dispositions relatives à l’état de l’art, en vigueur au jour de la réalisation de ses prestations.

## Phasage

L’opération est découpée en 3 phases :

* Phase 1 : LOT 2 - Préparation du chantier – Base vie et échafaudages
  + Sous phase 1.1 : Installation de la base vie
  + Sous phase 1.2 : Installation des échafaudages
* Phase 2 : LOT 1 - Désamiantage
  + Sous phase 2.1 : Préparation du chantier
  + Sous phase 2.2 : Dépose des menuiseries et désamiantage
* Phase 3 : LOT 2 : Remplacement des menuiseries
  + Sous phase 3.1 : Dépose des menuiseries existantes
  + Sous phase 3.2 : Installations des nouvelles menuiseries et équipements associés

## Gestion du chantier en milieux occupé

Le titulaire du lot 1 et le titulaire du lot 2 devront organiser un planning commun permettant au titulaire du lot 2 de prendre la suite du titulaire du lot 1 dès qu’une façade est terminé d’être désamianté.

# BUREAU DE CONTRÔLE

Sans objet.

# AMIANTE

Les DTA sont transmis avec le DCE.

Les différents diagnostics font mention de présence d’amiante dans le bâtiment, avec notamment les éléments suivants lié au programme de travaux :

* Joints de vitrage, joints de bâti intérieur et mastic sur 24 fenêtres,

Le châssis ne comprend pas d’amiante.

# PLOMB

Le diagnostic est transmis avec le DCE

# RAYONNEMENT MAGNETIQUE

Le rapport est transmis avec le DCE

# ACOUSTIQUE

Dans le cadre du projet de réhabilitation engageant des remplacements ou créations de parois vitrées, les performances acoustiques après travaux ne doivent pas être inférieures à celles des réglementations en vigueur lors de la construction et doivent respecter les exigences de l’arrêté du 13 avril 2017.

# ZONE CONCERNEE PAR LES PRESTATIONS

Les prestations devront être exécutées sur le site de Bois-d’Arcy du CNC, au 7 bis rue Alexandre Turpault 78390 Bois d’Arcy. Des plans seront remis aux candidats lors de la visite obligatoire du site.

# PRESTATIONS ATTENDUES

## Présentation générale

Les Titulaires du lot 1 et 2 devront le complet et parfait achèvement des travaux conformément aux dispositions du présent marché et aux règles de l’Art.

L’attention des titulaires est attirée sur le fait que les travaux sont à effectuer autour du bâtiment C dont la hauteur est environ 14m.

Les ouvrages étant à réaliser dans un établissement existant et occupé, les Titulaires devront obligatoirement visiter les lieux avant l’établissement des offres, afin de juger de la nature exacte des travaux à réaliser, des possibilités d'accès aux zones de travail et pour prévoir des moyens d’accès échafaudage, nacelle..., et toutes sujétions de mise en œuvre et les contraintes dues à la nature des lieux.

Aucun désordre ou dégradation ne saurait être toléré dans les bâtiments et ouvrages voisins, enterrés ou non. L’entrepreneur pour chacun des lots mettra tous les moyens nécessaires pour assurer leur protection et pour ne pas les endommager.

Toutes dégradations éventuelles devront être réparées à la charge du titulaire du lot concerné par le présent marché, immédiatement, afin de ne pas porter préjudice aux usagers, en accord avec le CNC.

Le titulaire pour chacun des lots devra fournir dans son offre un planning détaillé de son intervention.

## Etude de phasage

Le Titulaire pour chacun des lots définit et propose préalablement au démarrage des travaux une étude de phasage par zone de travaux, dans le souci de la sécurité des agents du site tout en respectant le planning des travaux validé et les remarques des différents intervenants chargés du contrôle sur les travaux (CNC, coordinateur SPS).

Le titulaire a à sa charge toutes les études et plans d’exécutions. Ils comprendront au minimum :

* L’étude, les plans d’exécution, documentation
* Démontage de la menuiserie extérieure avec soin
* Les engins de chantier,
* Les échafaudages, nacelles,
* Evacuation des déchets du site
* Remise en état des lieux

Ces documents devront être remis dans les meilleurs délais au CNC en deux exemplaires pour validation.

## Plans d’exécution – LOT 2

Sont à réaliser au titre des plans d’exécution la série des documents suivants :

* Les plans de démontage et de pose de la nouvelle menuiserie extérieure en aluminium de finition identique à l’existant.
* La documentation des matériaux utilisés.

Ces documents sont transmis, en début de chantier, de façon groupée, en deux exemplaires au CNC pour validation.

## Constat d’huissier – LOT 2

### Tranche ferme

Le titulaire du lot 2 fera réaliser par un commissaire de justice (huissier de justice) un constat de l’état des façades du bâtiment C concernées par les travaux dans les conditions définies à l’article 4.2.1 du CCAP.

### Tranche optionnelle 1

S’agissant de l’intervention de l’huissier en fin de chantier, celle-ci ne sera a priori nécessaire qu’en cas de différend entre le CNC et le Titulaire des lots 1 ou 2.

Cette prestation fait donc l’objet d’une tranche optionnelle n°1.

# TRAVAUX A REALISER

## Installation de chantier – LOT 2

L’entreprise titulaire du lot 2 aura à sa charge l’ensemble des installations de chantier (base vie, zone de stockage) ainsi que leur gestion. Cette base vie sera préalablement utilisée par le titulaire du lot 1 durant la phase de retrait des fenêtres amiantées.

L’entreprise titulaire du lot 1 devra respecter le planning des travaux validé préalablement.

## Approvisionnement en eau et en électricité du chantier – LOT 2

L’entreprise titulaire du lot 2 devra mettre en place les équipements suivants :

* 1 coffret électrique conforme à la réglementation en vigueur pour la base vie située dans le parking du personnel,
* 1 coffret électrique de chantier conforme à la réglementation en vigueur tous les deux étages dans chaque cage d’escalier,

Les coffrets nécessaires avec prise triphasée 380V.

Le branchement des coffrets au réseau électrique est à la charge du CNC depuis les câbles laissés en attente par l’entreprise titulaire du lot 2 jusqu’au TGBT.

## Locaux de chantier – zone de vie – LOT 2

Le CNC mettra à disposition une zone dans le parking du personnel pour l’installation des locaux servant de base vie à la charge de l’entreprise titulaire du lot 2.

L’entreprise titulaire du lot 2 devra les installations suivantes :

* Sanitaires, vestiaires, réfectoire de chantier chauffés et ventilés avec leurs équipements et réseaux.
* Une salle de réunion de chantier équipée de tables et de chaises en nombre suffisant.
* Le raccordement complet aux réseaux existants (EU – EV – EF).
* Le raccordement électrique afin d’alimenter les bungalows.

**Remarque :** Les locaux servant de base vie, installés par le titulaire du lot 2 seront à partager avec le titulaire du lot 1. Les frais occasionnés par la location, l’installation et l’entretien de ces locaux sont à la charge des titulaires des lots 1 et 2 et à proratiser entre eux.

L’entreprise titulaire du lot 2 veillera à mettre à disposition dans les locaux de chantier tous les documents nécessaires :

* L’ensemble des diagnostics amiante et plomb,
* Les plans à l’échelle,
* Le CCTP,
* Les bordereaux de suivi de déchets produits par les titulaires,
* Le planning validé
* Ainsi que tous les documents administratifs propres aux entreprises.

## Stockage

Les entreprises titulaires du lot 1 et 2 pourront stocker les matériaux au niveau du parking du personnel et dans des zones intérieures du site définies par le CNC.

## Echafaudage – LOT 2

Le titulaire du lot 2 est en charge de l’installation d’un échafaudage pour les travaux à réaliser dans le cadre des lots 1 et 2. Il aura à sa charge le contrôle de la sécurité de l’échafaudage par un bureau de contrôle indépendant. Le délai nécessaire pour ce contrôle fait partie du délai contractuel, et tout retard occasionné de ce fait (y compris celui d’une autre entreprise du chantier) ne pourra pas être déduit du planning chantier de l’entreprise titulaire.

* **Utilisation des échafaudages par d’autres entreprises :**

Les échafaudages pourront être utilisés par les titulaires du lot 1 ou les sous-traitants de l’entreprise titulaire du lot 2. Ces entreprises utilisatrices des échafaudages devront être déclarées au moment de l’inspection par le bureau de contrôle.

La prestation d’inspection des échafaudages est à la charge du titulaire du lot 2.

* **Utilisation des filets de protection anti chute d’objets :**

L’entreprise titulaire du lot 2 aura à sa charge l’installation de toutes les protections et signalisations nécessaires pour le bon déroulement des travaux.

## Protection des ouvrages internes contre la poussière

Les entreprises titulaires des lots 1 et 2 du marché devront obligatoirement protéger les différents locaux du bâtiment C à l’intérieur contre la poussière par des solutions adaptées en fonction des locaux.

Le CNC aura à sa charge le déplacement du mobilier présent dans les locaux afin de pouvoir dégager un espace de travail suffisant côté menuiseries extérieures.

# TRAVAUX DE DESAMIANTAGE

## Installation de chantier spécifique aux travaux de désamiantage

Le titulaire du lot 1 devra la mise en place des installations complémentaires ne pouvant être mises à disposition au titre des installations courantes de chantier du lot 2. Ainsi, le titulaire du lot 1 :

* Utilisera ses propres moyens de levage et de manutention,
* Devra mettre en place ses équipements mobiles extérieurs UMD (unité mobile de décontamination), compris le système de filtration des eaux polluées.

La zone d’approche ainsi que le sas de décontamination seront créés sur l’échafaudage extérieur mis en place par le titulaire du lot N°2. L’alimentation en eau sera prise directement via les sanitaires du RDC ou des robinets de puisage à proximité du bâtiment C.

L’évacuation des déchets amiantés se fera via l’utilisation de big bag jusqu’à une zone de stockage située au niveau de la zone du parking du personnel à l’entrée du site. L’évacuation sera effectuée par une entreprise spécialisée à la charge du titulaire du lot 1.

## Conditions d’exécution, sujétions

La réunion de déploiement se tiendra au plus tard sous 4 semaines après la notification du marché. Le classeur de maintenance visé à l’article 2.1 du présent CCTP sera présenté au plus tard à cette réunion.

L’offre de l’entreprise titulaire du lot 1 comprend implicitement toutes les sujétions, difficultés inhérentes aux travaux, telles que :

* Protections,
* Étaiements,
* Butonnages,
* Démolitions sous rideau d’eau, brouillard d’eau, ou traitement par une technique permettant d’éviter les envols,
* Arrosage des gravats destiné à éviter l’envol des poussières.

Les matériels à utiliser pour l'exécution des travaux, seront adaptés à :

* L’importance des ouvrages,
* La proximité des ouvrages et constructions voisines,
* L’accessibilité et la nature des ouvrages à démolir.

## Conditions engins mécaniques

L'Entreprise titulaire du lot 1 devra prendre toutes dispositions pour que l'emploi des engins mécaniques ne crée aucune perturbation au voisinage, tant au point de vue :

* Bruits,
* Vibrations,
* Poussières,
* Chocs au pilonnage.

Les moteurs ou compresseurs seront insonorisés et répondront aux réglementations sur les nuisances, bruits, sécurités, etc.

L'utilisation de chalumeaux ou d'arcs électriques sera étroitement surveillée avec l’obtention d’un permis feu auprès du CNC chaque jour.

L'entreprise titulaire du lot 1, qui doit tenir compte lors de son étude de tous ces impératifs à respecter, sera seule et directement responsable en cas de non-respect de la réglementation.

## Zones de confinement

L’entreprise titulaire du lot 1 définira les zones et modes de confinement conformément à l’arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par l’entreprise titulaire du lot 1 lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.

Dans sa méthodologie, l’entreprise titulaire du lot 1 devra décrire un mode d’installation des confinements le plus adapté aux travaux.

Pour l’établissement des zones de confinement, les orientations définies, pour chaque type d’intervention, dans le cadre de l’élément de mission « étude amiante » seront présentées au descriptif des travaux : intervention depuis l’extérieur ou l’intérieur du bâtiment, création d’un confinement avec un retrait nécessaire et suffisant dans les bureaux sur chaque fenêtre.

La réalisation des zones de confinement sera effectuée dans des bureaux inoccupés dont les équipements mobiliers auront été déplacés par le CNC afin de permettre l’accès aux fenêtres préalablement à l’intervention du titulaire du lot1.

## Démontage des ouvrants et bâtis de menuiseries amiantées

### Plan de retrait

Un mois avant la date prévue pour le début des travaux, l'entrepreneur doit transmettre le "plan de retrait" conformément à l’article du code du travail R4412-133 en LRAR avec copie au CNC :

* À l'Inspection du travail,
* À la CARSAT / CRAM,
* À l'OPPBTP (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics),
* A la médecine du travail,
* Sur la plateforme de dématérialisation demat@miante.

Ce plan de retrait devra préciser :

* La nature et la durée probable des travaux,
* Le lieu où les travaux seront effectués,
* Les méthodes mises en œuvre lorsque les travaux impliquent la manipulation d'amiante ou de matériaux en contenant,
* Les caractéristiques des équipements qui doivent être utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs ainsi que celles des moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu des travaux ou à proximité,
* La fréquence et les modalités des contrôles effectués sur le chantier,
* La décharge vers laquelle les déchets seront évacués,
* La note de calcul des débits de ventilation,
* Le nom et la formation des personnels amenés à travailler sur le site,
* Et tous les éléments complémentaires demandés par le décret du 2 mai 2012.

Ce document n'est pas une autorisation de débuter les travaux, mais sans réponse des instances compétentes dans le délai d'un mois, les travaux peuvent démarrer.

### Protection du chantier

L'entreprise titulaire du lot 1 assurera toutes les protections temporaires nécessaires :

* À la sécurité des personnes,
* À l’interdiction d’accès des personnes étrangères au chantier,
* À la conservation de ses matériels et matériaux,
* Aux ouvrages qui lui sont confiés,
* Aux affichages règlementaires.

Le chantier de désamiantage devra être réalisé en garantissant l’absence d’intrusion dans la :

* Zone à risque,
* Zone de travail,
* Zone de chantier,
* Zone où sont disposés les matériels et dispositifs de maîtrise du confinement.

L’entreprise titulaire du lot 1 devra assurer la maintenance de ses protections jusqu'à la réception.

### Contrôle de la concentration en fibre d’amiante

Il sera exécuté à la charge de l'entreprise titulaire du lot 1 et par un organisme agréé, des contrôles de la concentration en fibre d’amiante conformément à la norme NFX-43-050 (M.E.T.A)[[1]](#footnote-1) :

La stratégie (métrologie) élaborée par le laboratoire sera à transmettre à la maitrise d’œuvre et indiquera à minima :

* Des prélèvements d'air localisés à proximité des zones à désamianter et en sortie des extracteurs. Les résultats obtenus pourront obliger l'entreprise titulaire du lot 1 à filtrer les entrées d'air des zones protégées afin de contribuer à un meilleur résultat des mesures libératoires,
* Des mesures sur opérateurs,
* Des mesures avant et après le déconfinement des zones de travaux.

À la fin des travaux de désamiantage, il sera réalisé :

* Des mesures libératoires,
* Des mesures de fin de chantier amiante avant l’intervention des autres corps d’états.

### Elimination des déchets

Les déchets d'amiante seront conditionnés dans des sacs étanches doubles marqués du sigle amiante à l'intérieur de la zone de stockage.

La zone de stockage devra occuper une surface minimale de 20m² et être sécurisée par une barrière infranchissable. Le titulaire du lot 1 définira, avec le maître d’ouvrage CNC, l’implantation de la zone de stockage sur le site.

Les déchets amiantés ne devront pas être stockés à l’extérieur du bâtiment à l’air libre plus d’une journée et devront être évacués systématiquement lorsque la quantité correspondant à un transport sera atteinte.

Le "Bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante" devra être établi, suivi par l'entrepreneur et signé par le Maitre d’Ouvrage CNC.

La gestion des BSDA sera réalisée sous la plateforme Trackdéchet.

### Documents d’exécution spécifique au désamiantage

Les documents d’exécution demandés pour cette partie comprendront au minimum :

* Les plans de retrait et modes opératoires,
* Les plans et détails de mise en œuvre des zones de confinements,
* Le planning d’intervention et tous les plans d’exécution,
* La Fiche d’Identification des Déchets,
* La Certification d’Acceptation Préalable (déchets).

L’entreprise titulaire du lot 1 devra déclarer et établir des Bordeaux de Suivi des Déchets Amiantés (BSDA) sur la plateforme Trackdéchets.

### Réception des ouvrages

L’entreprise titulaire du lot 1 se référera aux prescriptions communes définissant les procédures liées à la réception des ouvrages.

Elle devra notamment :

* Préciser dans le dossier : quantité et état des MCA encapsulés,
* La communication d’un Rapport de Fin d’Intervention,
* Les mesures libératoires,
* Les bordereaux de Suivi des déchets amiantés.

# TRAVAUX DE DEPOSE

## Démontage des ouvrants de menuiseries avec mastic vitrier amianté (lot 1)

**Intervention** : Dépose des ouvrants de menuiseries uniquement.

**Eléments amiantés** : Conformément aux DTA fournis :

* Mastic vitrier les menuiseries extérieures :
* Façade est au nombre de 11
* Façade ouest au nombre de 11
* Fenêtres internes dans les bureaux N°101 et 104 au RDC au nombre de 2

**Remarque :** les ouvrants des fenêtres du couloir ont été déjà démontés pour la vérification de la présence d’amiante

**Méthode**: Retrait et traitement des ouvrants une fois déposés en sous-section 3. Dépose manuelle avec outils électroportatifs.

**La prestation comprendra :**

* La dépose des ouvrants des menuiseries extérieures,
* L’évacuation et traitement en sous-section 3 des déchets en centre de tri spécialisé, y compris transport et manutention.

**Méthodologie :**

* Mise en place des protections,
* Mise en place d’un périmètre de sécurité autour de la zone d’intervention,
* Isolation de la zone chantier du reste des parties communes,

**Parois sur vérins**,

* Démontage de l’ensemble du mécanisme du désenfumage,
* Utilisation de l’échafaudage ou moyen de levage.

**Processus de dépose :**

* Protection des intervenants par EPI conformément à l’arrêté du 7 mars 2013,
* Dépose des ouvrants avec des joints amiantés sans endommager les éléments contigus,
* Mise en enveloppe étanche des éléments à évacuer,
* Aspiration des éléments à évacuer à l’aide d’un aspirateur à filtre THE,
* Evacuation par l’extérieur à l’aide de l’échafaudage ou d’un chariot élévateur,
* Aspiration des sols, parois, plafonds et du support avec aspirateur à filtre THE en fin de prestation,
* Conditionnement des déchets pour évacuation comme déchet amianté sur palettes selon la réglementation, puis stockage temporaire de ceux-ci sur l’aire de stockage prévue à cet effet. Les éléments évacués seront tous filmés et évacués en centre de tri adapté.

**Localisation** : menuiseries extérieures RDC et 1er étage côté bâtiment inventaire façade est et ouest au nombre de 22 et deux fenêtres internes bureau 101 et 104. **Cf. repère 13 sur plan.**

## Démontage des autres ouvrants avec châssis de menuiseries (lot 2)

Une fois la zone de désamiantage réceptionnée, le titulaire du lot 2 procédera aux travaux de démontage avec soin des châssis et des ouvrants cadres.

**La prestation comprendra :**

* La dépose des ouvrants avec châssis des menuiseries extérieures,
* Le démontage avec soin des tablettes fenêtres coté intérieur dans chaque local. Les tablettes vissées seront conservées pour remontage y compris retouche de peinture et finition, et celles scellées seront à remplacer,
* L’évacuation des déchets est à la charge du lot 2, y compris transport et manutention.

**Méthodologie :**

* Mise en place des protections anti-poussière

Mise en place d’un périmètre de sécurité autour de la zone d’intervention,

* Isolation de la zone chantier du reste des parties communes,

**Parois sur vérins**,

* Démontage de l’ensemble du mécanisme du désenfumage,
* Utilisation de l’échafaudage ou moyen de levage.

**Processus de dépose :**

* Protection des intervenants par EPI-EPC adaptés aux travaux,
* Dépose des ouvrants y compris châssis et cadres avec soin sans endommager les éléments contigus,
* Phase 1 façade est
* Phase 2 façade ouest
* Phase 3 façade sud

La dépose et le remplacement des ouvrants seront réalisés suivant les 3 phases pour permettre de reloger les agents du CNC.

* Evacuation par l’extérieur à l’aide de l’échafaudage ou d’un chariot élévateur,
* Aspiration des sols, parois, plafonds et du support avec aspirateur en fin de prestation,

**Localisation** : menuiseries extérieures RDC et 1er étage au niveau de 3 façades

# MENUISERIES EXTERIEURES

## Caractéristiques communes aux nouvelles menuiseries attendues

L’entreprise titulaire du lot 2 devra le remplacement des menuiseries existantes par la mise en œuvre de menuiseries en aluminium à rupteur de ponts thermiques.

Les détails de châssis doivent intégrer les caractéristiques suivantes :

Finition : identique à l’existant

Classement : A\*2 - E\*4 - V\*A2

Uw < 1,4 W/m². K et Sw > 0,3

Affaiblissement acoustique : 35 db

Une image contenant Rectangle, miroir, conception

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Figure 1:Exemple de menuiserie souhaitée – ouverture de type OB-FT

## Caractéristiques particulières des menuiseries

Les différentes menuiseries attendues sont définies ci-dessous. Le « Repère » indiqué correspond au numéro figurant dans le plan en annexe 2 du présent CCTP.

### Repère 1

* Fenêtre châssis oscillo-battant type OB-FT
* double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2 Contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC
* stores extérieurs de protection solaire sur rails du type Soltis semi-opaque de chez Serge Ferrari (ou équivalent) couleur TAUPE ref. 92-50850

Les fenêtres seront équipées de frein d'ouverture et permettant de pouvoir intervenir sur les stores en cas de dysfonctionnement.

**Localisation :** Ensemble des châssis du RDC et 1er étage repère 1 sur plan.

### Repère 2

* Fenêtre châssis fixe
* Double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2 contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC
* stores extérieurs de protection solaire sur rails du type Soltis semi-opaque de chez Serge Ferrari couleur TAUPE ref. 92-50850.

**Localisation** RDC zone inventaire repère 2 sur plan.

### Repère 3

* Fenêtre châssis fixe
* double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2 contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC
* stores extérieurs de protection solaire sur rails du type Soltis Opaque B702 de chez Serge Ferrari (ou équivalent).

**Localisation** RDC repère 3 sur plan.

### Repère 4

* Fenêtre châssis oscillo-battant type OB-FT
* Vitrage : double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2 contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC
* stores extérieurs de protection solaire sur rails du type Soltis Opaque B702 de chez Serge Ferrari
* Les fenêtres seront équipées de frein d'ouverture et permettant de pouvoir intervenir sur les stores en cas de dysfonctionnement.

**Localisation :** RDC et 1er étage repère 4 sur plan.

### Repère 5

* Fenêtre châssis ouvrant désenfumage
* double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2 Contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC (ou équivalent)
* L’ensemble de fourniture et pose des mécanismes de commande des ouvrants désenfumage sont à la charge du lot 2.

**Localisation :** Désenfumage cage escalier 1er étage coté est et ouest repère 5 sur plan.

**Remarque :** le titulaire doit également mettre en place les châssis de désenfumage (cf. art. 12.4 du CCTP).

### Repère 6

* Porte double vantaux châssis ouvrant vers l'intérieur
* double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2 contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC (ou équivalent)

Accès pompiers entièrement équipés et conformes aux normes en vigueur.

**Localisation :** RDC et 1er étage repère 6 sur plan.

### Repère 7 - Portes RDC – entrée principale du bâtiment C

* Finition : identique à l’existant
* Porte double vantaux châssis ouvrant vers l'extérieur
* double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos. ;16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2
* Contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC,
* Quincaillerie : ouvrants vers l’extérieur
* Uw < 1,4 W/m². K et Sw > 0,3
* Affaiblissement acoustique : 35 db

**Localisation :** Porte accès principale extérieure du bâtiment C depuis le RDC, repère 7

**Remarque :** la porte est entourée de baies vitrées cf. repère 9 ci-dessous.

### Repère 8 - Portes RDC – entrée Inventaire

Les détails de châssis doivent intégrer les caractéristiques suivantes :

* Finition : identique à l’existant
* Porte un vantail châssis ouvrant vers l'extérieur
* anti-effraction
* double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2
* Contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC
* Quincaillerie : ouvrants vers l’extérieur
* Uw < 1,4 W/m². K et Sw > 0,3
* Affaiblissement acoustique : 35 db

**Localisation :** Porte accès inventaire extérieure du bâtiment C depuis le RDC, repère 8

**Remarque :** la porte est entourée de baies vitrées cf. repère 9 ci-dessous.

### Repère 9

* Baie vitrée châssis fixe
* anti-effraction
* double vitrage isolant 6 mm Stopray Ultraselect 60/28 pos.2 - 16 mm Argon 90% - Stratophone Clearlite 44.2
* Contrôle solaire TL= 60% / FS= 28% de chez AGC

**Localisation :** RDC entrée principale repère 9 sur plan

### Repère 10

* Fenêtre pleine châssis fixe
* Panneau plein isolant thermique et acoustique

**Localisation :** RDC entrée principale repère 10 sur plan

### Repère 11 - Portes Sous-sol – entrée principale

Les détails de châssis doivent intégrer les caractéristiques suivantes :

* Finition : identique à l’existant
* Porte double vantaux châssis ouvrant vers l'extérieur
* Panneau plein isolant thermique et acoustique
* Affaiblissement acoustique : 35 db
* Barre antipanique
* Crémone pompier

**Localisation :** Porte accès sous-sol extérieure du bâtiment C repère 11

**Remarque :** les cylindres seront récupérés sur les anciennes portes.

### Repère 12

* Trappes d’accès ouvrant vers l’intérieur du local
* panneau plein isolant thermique et acoustique

**Localisation :** Sous-sol entrée principale repère 12 sur plan

## Liste récapitulative des menuiseries

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Bâtiment C** | | | |
| Niveau | N° du local | Nombre de fenêtre | Repère sur plan |
| RDC | C101 | Une Trappe d'accès | 12 |
| C102 | 3 | 1 |
| C103 | 3 | 1 |
| WC homme côté nord | 1 | 1 |
| WC femme côté nord | 1 | 1 |
| C104 | Une Trappe d'accès | 12 |
| C105 | 3 | 1 |
| C106 | 2 | 1 |
| Couloir | 2 | 3 |
| C107 | 3 | 1 |
| C108A LABO | 3 | 10 |
| C108A LABO | 1 | 1 |
| C108A LABO | 2 | 4 |
| C108B LABO | 1 | 4 |
| C108B LABO | 2 | 10 |
| C108C LABO | 3 | 1 |
| C109 | 3 | 1 |
| C110 | 0 |  |
| C111 | 3 | 1 |
| C112 | 3 | 1 |
| C113 | 3 | 1 |
| C114 | 3 | 1 |
| C115 | 3 | 1 |
| Escalier | 3 | 3 |
| C116 | 3 | 1 |
| C117 | 0 |  |
| C118 | 3 | 1 |
| C119 | 2 | 1 |
| C120 | 0 |  |
| C121 | 4 | 1 |
| 1er étage | C201 | 0 |  |
| C202 | 0 |  |
| C203 | 4 | 1 |
| C204 | 0 |  |
| C205 | 3 | 4 |
| C206 | 3 | 1 |
| C207 | 3 | 4 |
| C208 | 3 | 1 |
| C209 | 0 |  |
| C210 | 1 | 10 |
| C210 | 2 | 4 |
| C211 | 3 | 4 |
| C212 | 2 | 10 |
| C212 | 1 | 4 |
| C213 | 0 |  |
| C214 | 3 | 4 |
| C215 | 3 | 1 |
| C216 | 3 | 10 |
| C217 | 3 | 1 |
| C218 | 3 | 1 |
| C219 | 3 | 1 |
| C220 | 3 | 1 |
| C221 | 3 | 1 |
| C222 | 3 | 1 |
| C223 | 3 | 1 |
| C224 | 3 | 1 |
| C227 | 3 | 1 |
| RDC Inventaire | 126 | 5 | 1 |
| 126 | 10 | 2 |

## Châssis de désenfumage

L’entreprise titulaire du lot 2 devra le remplacement à l’identique des châssis de désenfumage ainsi que le système de commande conformément aux normes NF P 37.417 et NF P 37.418.

# OCCULTATIONS

Le titulaire du lot 2 assure la fourniture et la pose de stores extérieurs de protection solaire sur rails du type Soltis de chez Serge Ferrari ou équivalent, comme indiqué sur les plans, à manœuvre manuelle.

**Descriptif du système :**

* **Coffre**

Le store sera constitué d’un coffre en aluminium de forme carrée, qui intègrera un tube d’enroulement adapté aux contraintes techniques, mécaniques et dimensionnelles.

La section du coffre sera définie en fonction du diamètre du tube et de l’épaisseur du screen, des dimensions et des contraintes mécaniques assurant le bon fonctionnement du store.

* **Guidage du screen non pénétrant dans les coulisses**

Le store sera équipé de coulisses en aluminium qui permettront la mise en œuvre du store par une pose de face ou en tableau ou en applique de la façade. Le screen de type Soltis sera non pénétrant dans les coulisses.

Il pourra être demandé un guidage par conducteur rigide ou souple dans les limites techniques préconisées par le fabricant du système.

* **Barre de Charge**

Le store sera constitué d’une barre de charge lestée en acier galvanisé ou en aluminium. Dans le cas d’une barre de charge en acier galvanisé, le screen technique précontraint sera maintenu par des clips de blocages.

La barre de charge aura pour fonction le lestage du screen technique de type Soltis.

* **Manœuvre**

L’ouverture ou la fermeture de la protection solaire sera assurée par des systèmes de remontée mécanique.

* **Norme du système de Protection Solaire extérieur**

Le fabricant du store extérieur devra être certifié dans le respect de la norme EN 13 561.

**Localisation** : suivant plans en annexes

# FINITIONS – LOT 2

Le titulaire du lot 2 aura à sa charge la finition complète autour des cadres et châssis des fenêtres, portes ou trappes :

* Les tablettes vissées conservées sont remontées, les autres sont remplacées ;
* Coté intérieur avec une finition comprenant rebouchage et peinture dont les couleurs seront au choix du CNC longueur total des murs intérieurs pour finition est de 485 mètres linéaires sur une largeur de 50cm.
* Coté extérieur avec une finition de continuité de l’isolation pour éviter les ponts thermiques et sans désordre apparent au niveau de la façade existante.

# MATERIAUX – LOT 2

L’offre du Titulaire devra comprendre toutes les informations nécessaires et tous les documents utiles relatifs aux fournitures et matériaux proposés pour validation par le CNC.

## Qualité des matériaux

Le Titulaire prévoira tous les accessoires nécessaires à un parfait achèvement de ses ouvrages notamment, la fourniture de tous les matériaux ou produits et leur transport à pied d’œuvre.

Tous les matériaux et fournitures mis en œuvre sont neufs et de première qualité garantie.

Le Titulaire doit impérativement indiquer dans son offre les marques et types des produits proposés.

Le Titulaire devra établir son offre conformément au matériel de référence. Il soumettra les marques et types de matériel dans sa proposition, aux fins de constater l'équivalence à tout point de vue.

Les matériaux sont soumis aux prescriptions des Normes Françaises, du Cahier des Charges, des Documents Techniques Unifiés et à l’approbation par le CNC.

Les marques, qualités et provenances des matériaux et fournitures non définies expressément dans le présent CCTP sont soumises à l’agrément du CNC.

## Agrément des matériaux

Sans objet, uniquement l’approbation des matériaux par le CNC.

# RESPONSABILITÉ EN COURS DE TRAVAUX

Les titulaires du lot 1 et 2 ont la responsabilité de :

* La conservation de ses approvisionnements (en usine ou sur le chantier) et de ses travaux. Il garde cette responsabilité jusqu'à la réception des travaux.

Des zones nécessaires au dépôt sur chantier des approvisionnements sont mis à la disposition du Titulaire par le CNC. Ces approvisionnements, y compris lorsqu’ils sont stockés sur le site du CNC, restent sous l’entière responsabilité du titulaire. Dans tous les cas, il convient que le stockage des approvisionnements n’entrave pas le fonctionnement du site. La réparation des dégradations est aux frais de l’entrepreneur utilisant ces locaux.

* Déchargement, stockage, montage ou descente ainsi que la main d’œuvre (charges sociales et fiscales comprises).
* La protection et la conservation de ses ouvrages pendant la durée des travaux ainsi que les protections de tous les ouvrages contigus aux siens.
* Nettoyage en cours et en fin de chantier

Après chaque intervention du Titulaire, les locaux sont soigneusement nettoyés, les sols sont grattés et brossés et les gravois évacués dans les meilleurs délais. Il n’est toléré aucune trace de plâtre sur toutes surfaces (enduits ciments, menuiseries, verres, faïences, appareil sanitaires, peinture,…).

Le nettoyage du chantier comprend :

* Toutes manutentions et transports des gravats aux décharges publiques,
* L’enlèvement des déchets et emballages.

Le nettoyage de fin de chantier comprend les travaux suivants :

* L’enlèvement des gravats et déchets de toutes natures,
* Le nettoyage des abords extérieurs.

La location des contenants à déchets de toutes natures destinées et leur évacuation vers les centres de traitement appropriés sont sous la responsabilité du titulaire et comprises dans l’offre du Titulaire.

* À l'égard des tiers, tous dommages matériels ou corporels susceptibles d'être provoqués par les travaux et leur préparation.

Par ailleurs, le Titulaire ne peut en aucun cas modifier quoi que ce soit au projet, mais doit signaler au CNC toute modification qu'il jugerait utile d'apporter ou demander tout renseignement complémentaire sur les points qui lui sembleraient ambigus ou incomplets. Les quantitatifs sont proposés par le Titulaire.

En cas de manquement à ces prescriptions, le Titulaire reste responsable de toutes les erreurs relevées en cours d'exécution, ainsi que des conséquences de toute nature qu'elles entraîneraient.

Le Titulaire ne peut prétendre à aucune majoration du fait de sujétions provoquées par les installations existantes.

Le Titulaire est tenu de faire refaire, corriger, remplacer tout ouvrage ou tout matériel mis en œuvre, reconnu défectueux ou non-conforme aux dispositions prévues par les documents graphiques ou par le présent CCTP, et ce sur simple mise en demeure du CNC sans pouvoir élever aucune réclamation pour les réfections qui pourraient s’avérer nécessaires. Il est tenu de faire reconstituer à ses frais, le cas échéant, les ouvrages des autres corps d’état détériorés ou remaniés du fait de la reprise d’un ouvrage défectueux de son marché.

Toutes dépenses de quelque nature que ce soit, imposées pour la complète et entière réalisation du marché conformément à la réglementation en vigueur, restent à la charge du Titulaire.

Le Titulaire ne pourra pas arguer des erreurs ou omissions sur les plans et devis pour le dispenser d'exécuter des travaux ou pour justifier une demande d'augmentation de prix.

Il est à noter que toutes détériorations sur site commises par le Titulaire sont facturées à ce dernier pour la remise en état.

# DOSSIER DOE et DIUO - LOT 2

Le Titulaire du lot 2 fournit en fin de travaux :

* Un dossier (DOE[[2]](#footnote-2)) en deux exemplaires rassemblant tous les documents tels que plans, notes techniques, notices d’entretien et prescription de maintenance.
* Trois copies (jeux en couleurs) supplémentaires de l’ensemble des plans en récolement de l’ouvrage.
* Un dossier (DIUO[[3]](#footnote-3)) en deux exemplaires rassemblant tous les documents indiquant le mode opératoire d’entretien et de maintenance des équipements installés

Tous les plans seront fournis sous-formatdwg sur un support de stockage ainsi que la documentation technique, schémas.

# RÉCEPTION DES TRAVAUX

Le marché s’entend à prix ferme. Toute omission quelle qu'elle soit, ne peut en aucun cas faire l'objet d'une majoration du prix du marché.

## Essais et contrôles – LOT 2

Le Titulaire doit - préalablement à toute réception par le CNC - procéder à l’ensemble des essais par autocontrôles et établir un document indiquant les résultats obtenus et attestant du la bonne exécution de l’ouvrage.

## Réception

La réception des travaux n’est faite par le CNC qu’après la vérification de l’exécution de l’ouvrage.

Cette réception comprendra les vérifications suivantes :

* Le contrôle avec le présent descriptif,
* Le contrôle avec les réglementations en vigueur au moment de la réception.

A ce titre, le Titulaire remettra la liste et le détail de ses autocontrôles au CNC.

Si les résultats ne sont pas satisfaisants, le Titulaire est tenu d'effectuer à ses frais et dans un délai imparti par le CNC, tous les remplacements, modifications, répartitions, adjonctions ou mises au point nécessaires, sans préjudice des indemnités éventuelles qui lui seront imputées.

Après exécution complète des travaux imposés, il est procédé à de nouveaux essais sur demande du Titulaire.

Si les résultats ne sont pas encore satisfaisants, l'installation peut être refusée en tout ou partie. Le Titulaire est alors tenu d'enlever à ses frais et dans un délai qui lui sera fixé, les appareils et conduits refusés.

A défaut de l'avoir fait dans les délais impartis, il y sera procédé d'office et aux frais et risques du Titulaire, après simple mise en demeure par le CNC, et il devra restituer tous les acomptes reçus pour la partie refusée.

L'ensemble des travaux décrits ci-dessus et imposés au Titulaire à la suite de la non-satisfaction aux essais prévus est à la charge du Titulaire sans préjudice des indemnités éventuelles qui en résulteraient.

La réception est prononcée par le CNC après validation de tous les essais et de toutes les vérifications du respect des prescriptions des documents techniques contractuels ainsi qu’après transmission et validation des documents à fournir.

1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dossier des ouvrages exécutés (DOE) [↑](#footnote-ref-2)
3. Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) [↑](#footnote-ref-3)